

Conditions Générales de Vente

Remise des fichiers HD aux formats PDF vectorisés

inclus cession des droits d'auteur et d'exploitation.

*Cession des droits d'auteur : Les réalisations graphiques sont considérées comme des oeuvres et s'inscrivent dans le cadre de la propriété intellectuelle. Le créateur (ou l'agence) en détient donc les droits d'auteur. Pour céder au client le droit de reproduire la création (l'oeuvre), le graphiste ou (l'agence) doit réaliser une cession de droits d'exploitation précisant dans quels espaces et pour quelle durée l'oeuvre peut être reproduite (En droit : Article L 131 131-2 et L131 L131-3 du code de la propriété intellectuelle).

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société Azyanbox et de son client dans le cadre de la vente des services suivants : prestations graphiques et conseil en communication. Toute prestation accomplie par la société Olivier Zora implique donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Les prix des services vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. La TVA n'est pas applicable.

La société Olivier Zora s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Olivier Zora serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par le client de certaines prestations.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par carte bancaire ;

Lors de l'enregistrement de la commande, le client devra verser un acompte de 30% du montant global de la facture, le solde devant être payé à l'achèvement de la prestation.

La responsabilité de la société Olivier Zora ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.